

Réf: Dossier 265512

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE POUR L'EXPORTATION DES GRAINES
OLEAGINEUSES » en abrégé « S.E.G.O. »

Siège Abidjan Port-Bouët quartier Vridi cité, non
loin de la société SOGENA, Lot NEANT, Ilot NEANT

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 08/12/2023, reçus par Me KONAN ATTIN MATHIEU, et enregistrés au CEPICI le 11/01/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE POUR L'EXPORTATION
DES GRAINES OLEAGINEUSES » en abrégé « S.E.G.O. »

Objet : -L'exportation des graines oléagineuses.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL

L'Emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou le nantissement de tout ou partie des biens sociaux ;

Et généralement toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Port-Bouët quartier Vridi cité, non loin de la société SOGENA, Lot NEANT, Ilot NEANT

Dirigeant(s) M KARIKARI FRANKLIN KODJO OWUO
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-00740 du 25/01/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°04665/GTCA/RC/2024 du 25/01/2024

